

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération

N° 2022/60

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : GRATIFICATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

La séance ouverte, Madame le Maire, propose que, pour les fêtes de fin d'année,
une gratification d'un montant de 80 € soit attribuée aux membres du personnel
communal sous forme de carte Illicado.

En seront bénéficiaires, les agents stagiaires ou titulaires, à temps complet ou non
complet, en situation d'activité à la date du 1^{er} décembre 2022.

Compte tenu du montant, aucune cotisation URSSAF ne sera due.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette
proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 OCT. 2022
et publication ou notification
du 19 OCT. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20221017-2022060-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022